Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Secrétariat Général

DECISION N° 28/2019

Portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest.

Le directeur interregional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein des services du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Vu les propositions des organisations syndicales représentées au comité technique paritaire de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest.

DECIDE

ARTICLE 1er

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DIRM NAMO est présidé par l'autorité auprès de laquelle il est placé, à savoir le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ou son représentant, assisté du responsable des ressources humaines, à savoir le secrétaire général ou son représentant.

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard- BP 78749 – 44 187 NANTES cedex 4
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

ARTICLE 2

Les agents dont les noms suivent sont nommés membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DIRM NAMO, en tant que représentants du personnel :

au titre de CFDT - UNSA

TITULAIRES	SUPPLÉANT·E·S
M. Jean-Charles LE CALVEZ Lycée Professionnel Maritime – Saint-Malo	M. Thierry BENDER Subdivision Phares et Balises - Lézardrieux
M. Christian JACOB Subdivision Phares et Balises - Lézardrieux	Mme Céline DORNEMIN Centre de Sécurité des Navires - Saint Malo
M. Thierry NOEL Secrétariat Général - Nantes	M. Luc HOUSSAIS Subdivision Phares et Balises - Saint Nazaire

au titre de la CGT

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Catherine GOUZIEN Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec	M. Jean-Charles GUERINEAU Centre de Sécurité des Navires – Saint-Nazaire
M. Ludovic LE MIGNANT Subdivision Phares et Balises – Lorient	M. Joseph LE CORRE PAM IRIS – Lorient

au titre de FO

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
M. Marc OTTINI PAM IRIS	M. Philippe RAVET Subdivision Phares et Balises – Brest
Francis LEBOEUF Subdivision Phares et Balises – Les Sables d'Olonne	M. Patrick LE FORBAN Subdivision Phares et Balises – Saint Malo

au titre de la FSU

TITULAIRES	SUPPLÉANT·E·S
M. Nicolas de TRAVERSAY Lycée Professionnel Maritime d'Etel	Mme Isabelle MARC Lycée Professionnel Maritime d'Etel
Mme Karine LEONE Lycée Professionnel Maritime d'Etel	Mme Pascale BOZEC Lycée Professionnel Maritime d'Etel

ARTICLE 3

Sont associés aux travaux du CHSCT de manière permanente : le médecin de prévention référent pour la DIRM NAMO ou son représentant, les conseillers de prévention de la DIRM NAMO, l'inspectrice santé et sécurité au travail et la conseillère sociale territoriale référente pour la DIRM NAMO ou son représentant.

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard- BP 78749 – 44 187 NANTES cedex 4
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

ARTICLE 4

Les membres du CHSCT sus-désigné·e·s sont nommé·e·s pour la durée de la mandature du CHSCT.

ARTICLE 5

La décision n° 185/2018 du 3 avril 2018 est abrogée.

Fait à Nantes, le 28 janvier 2019

Le Directeur Interrégional de la DIRM NAMO
Président du CHSCT

Guillaume SELLIER

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard- BP 78749 – 44 187 NANTES cedex 4
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Destinataires :

Membres titulaires et suppléants

Copie à :

- DAM/AM1
- DRH/RS
- SG
- CCE
- chrono/SEC.

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
2 boulevard Allard- BP 78749 – 44 187 NANTES cedex 4
Téléphone : 02.40.44.81.10 Télécopie : 02.40.73.33.26
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr